

PROJET POUR LA FRANCE DE **MARINE LE PEN**



LA DÉFENSE

RÉARMER LA FRANCE PUISSANCE



M

LA DÉFENSE

RÉARMER LA FRANCE-PUISSANCE

LA DÉFENSE

RÉARMER LA FRANCE-PUISSANCE

« LA POLITIQUE EST L'ART DE RENDRE POSSIBLE
LE NÉCESSAIRE »

Cardinal de Richelieu

Déjà souligné en 2017, le paradoxe stratégique français se poursuit :

- **Les forces armées sont sollicitées au-delà de leurs moyens et de leurs contrats opérationnels, la deuxième zone économique exclusive du monde n'est toujours pas correctement protégée en dépit des menaces qui se multiplient à ses portes,**
- **l'arsenalisation de tous les espaces est une réalité durable, la prolifération des technologies ruine les traités de désarmement et incite au recours à la force,**
- **l'arrivée de nouveaux acteurs agressifs déstabilise des régions entières dans des guerres asymétriques où les opérations ne sont pas attribuables avec certitude ou sont l'œuvre de sociétés privées apparemment sans commanditaire,**
- **sans oublier la permanence et la vitalité des mouvements islamistes**

...mais l'effort national en faveur de la Défense n'est toujours pas à la hauteur des enjeux.

Après deux lois de programmation militaire (LPM) de désarmement (2009-2012, puis 2014-2019), la loi 2019-2023 ne peut s'analyser que comme une loi de pansement, appliquée trop tardivement sur les amputations considérables subies par l'appareil de défense, militaire et industriel, décidées par les gouvernements successifs.

Insincère dans ses modalités (inclusion des crédits des opérations extérieures, durée supérieure au mandat présidentiel), sans plan de relance pour accélérer sa mise en œuvre, l'actuelle LPM est insuffisante sur le fond pour financer le modèle d'armée indépendant, polyvalent et résilient dont la France-puissance a besoin. Elle montre déjà ses limites à mi-chemin de son parcours.

À un redressement trop fragile pour éviter un déclassement capacitairre à terme, le quinquennat Macron a ajouté la faillite morale dans sa gestion de la Défense : propos publics humiliants pour

un chef d'État-Major des Armées conduit à la démission, membres du gouvernement préférant célébrer au Vietnam, en Algérie, au Kosovo et au Rwanda les ennemis de la France, démarches juridiques et propos politiques outranciers envers les signataires des tribunes, mépris pour le Parlement non consulté pour la fameuse clause de revoyure de la LPM. Au cours de son mandat, M. Macron aura aussi ébranlé la doctrine nucléaire avec son dialogue stratégique avec les partenaires européens, et facilité la voie des abandons (abandon de l'indépendance militaire avec son autonomie stratégique européenne, abandon de l'industrie de défense, avec ses coopérations déséquilibrées avec l'Allemagne et inertie à soutenir notre défense face aux projets néfastes de Bruxelles : durée de travail des militaires et critères de gouvernance la privant potentiellement de financements).

Face au déclassement qui menace, le temps n'est plus aux atermoiements et encore moins aux politiques du « en même temps », mais bel et bien au réarmement assumé : il devra être moral, doctrinal, budgétaire et capacitaire pour réparer le glaive brisé d'une défense authentiquement nationale au service d'une France-puissance qui est l'objectif avoué de ce programme.

Trois propositions :

1. La France-puissance par

la conduite d'une diplomatie de défense réellement souveraine : retrait du commandement intégré de l'OTAN, discussion d'un nouveau accord stratégiques avec les États-Unis, dialogue avec la Russie sur les grands dossiers communs arrêt des coopérations structurantes avec l'Allemagne (avion d'armes et char de combat notamment), nouvelle phase de dialogue sur l'entente cordiale avec les Britanniques (nucléaire, capacitaire et opérationnelle) après leur participation au pacte AUKUS qui a éliminé la France d'un contrat stratégique, affermissement des partenariats stratégiques dans le monde, soutien renforcé aux exportations de défense, composante intégrante d'une diplomatie de défense ;

2. La France-puissance grâce à un triple effort de réarmement : pour la souveraineté (poursuite de la modernisation de la dissuasion, renforcement de la protection du domaine ultramarin et technologique et industriel), pour les capacités de haute intensité dans la durée (plein financement du modèle d'armée 2030 avec une LPM garantissant un effort annuel moyen de 55 milliards €), pour les militaires (revalorisation des soldes, modernisation des infrastructures, plan famille, plan



de rééquipement individuel des militaires) ;

3. La France-puissance par la relance d'une politique industrielle dans l'armement : par la Recherche & Technologie (1,5 milliard € par an), par la consolidation de l'industrie autour des

maîtres d'œuvre nationaux et la création d'un fonds souverain de défense, par la refonte des dispositifs de soutien à l'exportation de défense (défense affermie de l'exportation face à ses détracteurs, financement, renseignement, promotion de l'exportation).

I – La politique des mains libres

1. La défense d'une puissance mondiale

La nécessité d'un effort important et durable de réarmement se trouve pleinement justifiée dans le statut de puissance de la France. Ce statut, loin d'être une incantation des temps passés, repose au contraire sur des faits solides, tangibles, réels.

Puissance mondiale d'abord en raison de territoires ultramarins qui, avec leurs ZEE, forment le 2e domaine maritime au monde. Domaine susceptible de s'agrandir encore considérablement par le biais de demandes auprès de la Commission des limites du plateau continental. La France a un domaine souverain qui touche aux zones de conflits, de tensions et du commerce international.

Elle doit ainsi défendre sa souveraineté d'abord chez elle, puis à la périphérie de ses territoires : en Méditerranée orientale où les turques veulent rétablir l'Empire ottoman, de la Libye au Caucase, et nuire à l'Europe en prenant le contrôle des routes des migrations, du terrorisme et de l'énergie, dans le canal du Mozambique, où les réseaux islamistes gangrènent la région, dans la Corne de l'Afrique, théâtre concurrentiel des nations souhaitant contrôler le détroit de Bab el-

Mandeb, dans le vaste espace indo-pacifique, où la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont les cibles de la Chine, sans oublier les théâtres africain, arctique et atlantique où ses intérêts de puissance sont permanents.

Puissance stratégique ensuite, car maîtrisant l'atome sur les plans civil et militaire malgré l'affaiblissement de notre souveraineté provoqué par la vente d'Alstom à GE par E. Macron. La France est un acteur de premier plan dans le concert des nations qui décident de l'avenir du monde. De cette maîtrise d'une énergie qui ne désinventera pas, elle en tire un savoir-faire technologique qui la hisse, encore, parmi les pays qui comptent.

Puissance spatiale et navale, la France a également un statut à défendre : dans l'espace face à des tentatives d'aveugler ou de détruire ses satellites d'observation et de communications, dans les fonds sous-marins, où les câbles sont vulnérables (destruction ou interception), dans le cyberspace qui régente tout, l'arsenalisation est manifeste avec l'irruption de puissances, tour à tour adversaires ou partenaires et d'acteurs non étatiques, organisés, violents et prédateurs.

Puissance diplomatique en raison de son siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies. Marine Le Pen n'a aucune intention



de partager d'une manière ou d'une autre avec l'Allemagne ou l'Union européenne, de son réseau diplomatique et consulaire, le deuxième mondial, la France a un vaste réseau de partenaires dans le monde avec lesquels elle a tissé des accords de défense qui secondent sa diplomatie.

Ni limitée au seul continent européen, ni privée de moyens, la France a au contraire des ambitions affirmées sur son espace traditionnel, mais aussi sur deux nouvelles frontières où elle devra s'assurer d'un accès souverain :

l'Indo-Pacifique, où les forces de souveraineté de la France ne sont pas dimensionnées au niveau non seulement exigé par la protection de notre domaine ultramarin, mais aussi par la montée de l'impérialisme chinois ; la France doit donc

remilitariser ses moyens dans la région et le faire à un niveau supérieur, qui est aussi celui demandé par ses alliés régionaux ;

l'Espace, notamment exoatmosphérique, qui appuie et commande de plus en plus toute opération, militaire ou civile, et qui, pour cette raison, se militarise à grande vitesse : la France doit avoir une connaissance détaillée de ce qui s'y passe, puis disposer des moyens d'y défendre ses intérêts.

2. La fin des dépendances dans les alliances

Pour que la France demeure cette puissance mondiale et souveraine, et agisse toujours en acteur stratégique des grands débats du monde, elle doit reconfigurer radicalement des alliances qui, au fil du quinquennat de M. Macron, sont devenues

de véritables dépendances assumées au nom de l'illusion d'une autonomie stratégique européenne.

Elle le fera avec la seule défense de ses intérêts nationaux en ligne de mire et les négociera en position de force, c'est-à-dire en valorisant ses atouts, actuels (ONU, domaine maritime, force de frappe, industries d'armement, capacités opérationnelles) et potentiels (son innovation technologique) dans l'arène de la compétition stratégique entre nations.

Elle assumera nettement une doctrine de défense fondée sur la dissuasion nucléaire intégralement nationale et des forces armées sous commandement national.

Elle en assumera les conséquences diplomatiques, opérationnelles, industrielles, technologiques, juridiques et budgétaires, la cohérence et la résilience de ses choix.

La priorité sera de quitter le commandement intégré de l'OTAN ; la participation de la France au commandement militaire intégré de cette organisation est incompatible avec son statut de puissance souveraine, son indépendance diplomatique et militaire et la libre définition de l'usage de sa force de frappe nucléaire : le retrait de la France du commandement militaire intégré de l'OTAN dès 2022 se justifie ainsi par les mêmes raisons passées qui avaient poussé le

général de Gaulle à s'en retirer (21 février et 7 mars 1966).

Ce retrait du commandement intégré de l'OTAN amène logiquement à reconfigurer la relation stratégique de fond que la France entretient avec les États-Unis : le pacte AUKUS n'est qu'une confirmation que la relation de fond ne fonctionne pas dans l'intérêt de la France.

En dépit de l'aide apportée sur certains dossiers sensibles (renseignement, OPEX), les États-Unis ne se comportent pas toujours comme un allié de la France : cette attitude américaine doit être enfin prise en compte pour modifier totalement la relation bilatérale. Comme en août 1967 avec les accords Ailleret-Lemnitzer, Paris prendra l'initiative d'une renégociation avec Washington des fondements complets de son partenariat dans tous les domaines. Il est attendu de cette négociation directe la fin des dépendances trop souvent tolérées (technologiques, opérationnelles et juridiques), la remise à plat des accords passés dans le renseignement et l'interopérabilité des systèmes.

Parallèlement et sans crainte des sanctions américaines, il sera recherché une alliance avec la Russie sur certains sujets de fond : la sécurité européenne qui ne peut exister sans elle, la lutte contre le terrorisme qu'elle a assurée avec

plus de constance que toute autre puissance, la convergence dans le traitement des grands dossiers régionaux impactant la France (Méditerranée orientale, Afrique du Nord & centrale, Golfe/Proche-Orient et Asie notamment).

La relation avec l'Allemagne sera largement remaniée : partant du constat d'une profonde et irrémédiable divergence de vues doctrinale, opérationnelle et industrielle avec Berlin, notamment dans le domaine de la dissuasion nucléaire et de l'exportation d'armement, Paris mettra fin aux coopérations structurantes engagées depuis 2017 qui ne correspondent pas à sa vision d'une défense souveraine et retirera son soutien à la revendication allemande d'un siège permanent au Conseil de Sécurité des Nations-Unies.

En dépit de la position britannique dans l'affaire australienne, l'entente cordiale avec les Britanniques se poursuivra, mais nécessitera un recadrage diplomatique complet : sa diplomatie, alignée plus que jamais sur celle des États-Unis, diverge des objectifs proposés (Russie, Turquie, Indo-Pacifique) et par voie de conséquence, l'instrument militaire commun (le corps expéditionnaire interarmées) risque de demeurer, comme l'Eurocorps, un instrument sans finalité pratique : sa suppression s'imposera probablement.

Ce dossier australien ne peut faire oublier cependant que la France et le Royaume-Uni partagent le souci de demeurer des acteurs stratégiques dans le concert des nations, souhaitent maintenir et moderniser le statut de puissance nucléaire qu'est le leur, et ont le souci de maintenir une industrie de défense forte, exportatrice et innovante.

En conséquence, si le Royaume-Uni souhaite renforcer l'alliance avec la France, et en donne une preuve tangible (achat d'Exocet pour remplacer ses missiles mer-mer américains, par exemple), il est proposé une poursuite du Traité de Lancaster House (sur le nucléaire, la famille des missiles de souveraineté et la guerre des mines). Sinon, il faudra reprendre l'ensemble des dossiers de coopération (missiles et guerre des mines) en national, ce qui supposera alors une réappropriation nationale des moyens industriels concentrés au sein du one MBDA et lancer avec MBDA France seul, la famille de missiles prévue, ce qui n'est pas un problème de compétences, mais de budget et d'organisation industrielle.

L'Italie, enfin, est un acteur stratégique dynamique, tour à tour partenaire et concurrent avec qui la relation actuelle n'est pas satisfaisante : concurrent diplomatique en Méditerranée (où elle a choisi la Turquie comme partenaire), elle est aussi un partenaire industriel

important dans l'industrie spatiale et missilière, mais un concurrent redoutable dans le domaine naval, secteur de prédilection qui lui ouvre une influence extraeuropéenne (Qatar, Égypte, Indonésie, etc.). Comme pour le Royaume-Uni, ce double statut de partenaire et de concurrent diplomatique exigera une renégociation de fond.

3. La consolidation des partenariats stratégiques

Au-delà du cercle des alliés, la France cherchera à affermir et à approfondir l'ensemble des partenariats stratégiques qu'elle a déjà conclus dans les zones clés du monde et cherchera à en conclure de nouveaux : Grèce, Chypre, en Europe auxquels il conviendra d'ajouter la Hongrie et la Serbie ; Brésil, Argentine et Chili en Amérique du Sud ; Tchad, Niger, Sénégal, Togo, Gabon principalement en Afrique ; Maroc au premier chef et Libye également au Maghreb/Machrek ; Égypte, Liban et Israël au Proche-Orient ; EAU, Arabie et Qatar sans oublier Oman dans le Golfe ; Inde, Japon, Indonésie, Malaisie, Singapour et Philippines en Asie dans une stratégie de défense de la liberté des mers face aux routes de la soie de la Chine qui étrangent la souveraineté des pays riverains et la liberté de navigation.

Dans chacun de ces pays, il sera repensé un schéma global - diplomatique, militaire, armement - de

partenariat stratégique afin de leur donner la consistance et la cohérence qu'ils méritent. Ces alliances lointaines, que la présence mondiale de la France permet, doivent démultiplier l'influence française dans les affaires du monde, lui donner accès aux zones de communication et aux zones de conflits potentiels.

Dans un monde où la violence a ressurgi, la France ne peut rester, contrairement à nombre de pays européens, indifférente, ni à ses intérêts dans une région ou un pays, ni à ses alliés, et encore moins à la lutte contre le terrorisme islamiste où qu'il soit perpétré.

Pour les opérations extérieures, qui ne sont qu'une sempiternelle suite de victoires militaires tactiques brillantes, mais de défaites politiques, il sera procédé à un aggiornamento radical dont les piliers seront :

- La définition nette des intérêts français ; la *realpolitik* plutôt que le sentiment ; la possibilité de changer la donne extérieure de manière décisive au lieu d'un interventionnisme sentimental ou humanitaire sans perspective politique, qui ne laisse à tous les acteurs, dont au premier chef les militaires français - qu'une impression de gâchis et d'amer-tume ;
- La prise en compte systéma-



tique et permanente des réalités des pays, ce qui supposera de recréer, au niveau des services compétents, un vivier permanent de spécialistes des réalités - en premier lieu éthiques et démographiques - des pays dans lesquels les interventions sont potentiellement les plus prévisibles (en Afrique, au

Proche-Orient, au Maghreb/Machrek...).

- Un cadre militaire clair : des missions sans ambiguïté données aux armées, un commandement doté d'une large autonomie d'appréciation et stratégique et des moyens adaptés.

II – L'armée des ambitions nationales

Trop souvent l'armée des contraintes budgétaires, l'armée française doit redevenir l'armée des ambitions d'une France-puissance. Pour atteindre cet objectif, il lui faudra réinvestir massivement et durablement dans la souveraineté, le combat de haute intensité, en ayant le volume et l'épaisseur des moyens capacitaires, et combler les trop nombreuses impasses héritées des LPM passées.

1. Le réarmement pour la souveraineté

Le premier réarmement sera pour la souveraineté nationale :

La dissuasion est le fondement ultime de l'indépendance. C'est pourquoi la modernisation de la force de frappe nucléaire sera poursuivie, accélérée même si possible, sur l'ensemble de ses composantes - sous-marine, aéroportée, infrastructures technico-opérationnelles, communications, service hydrographique - afin d'en garantir la permanence en toutes circonstances ; une attention particulière sera portée à la reconquête et à la consolidation de tous les acteurs industriels qui œuvrent dans cette filière industrielle d'excellence ;

L'accent sera également placé sur un investissement majeur sur les capacités de renseignement spa-

tial, technique et humain , afin de disposer d'une capacité d'alerte avancée, de surveillance et de riposte en toute autonomie ; le secteur spatial fera en particulier l'objet d'une attention soutenue, car qui aura la maîtrise de l'espace aura celle des opérations à terre ; la France devra mener des opérations dans l'espace et donc disposer de l'ensemble des moyens (satellites, avion spatial, lanceurs réutilisables) nécessaires à cette nouvelle frontière qui ne doit pas lui échapper ; l'espace étant lié à la dissuasion, la pérennité de la filière de lanceurs spatiaux (Ariane 6) sera particulièrement suivie, notamment par l'accès aux marchés civils (et non pas seulement étatiques) du lanceur européen. Enfin, un cloud souverain sera mis en place pour protéger les données souveraines du ministère et de ses forces.

Le réarmement de l'Outre-mer sera lancé avec le souci de revoir à la hausse, qualitativement et quantitativement, l'ensemble des moyens de protection du domaine ultramarin national, notamment dans la région du canal de Mozambique et plus largement en région Indo-Pacifique. Le format actuel datant des années 1980 ne peut être reconduit tel quel : si les Antilles nécessitent un dispositif classique de protection, en revanche tant la Guyane que la Réunion, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont un besoin urgent



d'un dispositif terrestre, aérien et naval considérablement renforcé pour faire face aux déstabilisations islamistes (canal du Mozambique) et chinoises (dans le Pacifique et l'Océan indien).

2. Le réarmement pour le combat de haute intensité dans la durée

Armée expéditionnaire aux capacités précaires et aux équipements échantillonnaires, l'armée française possède une excellence opérationnelle dans une vaste gamme de capacités, mais, arrivée depuis longtemps au bout de ses capacités, elle doit bénéficier d'une nouvelle dynamique durable.

En raison de la montée des tensions de l'Indo-Pacifique (stratégie d'étouffement chinoise des points d'accès en Asie), de la permanence du terrorisme islamiste (Afrique du Nord, centrale, canal du Mozambique), et de la prolifération d'armes de « déni d'accès » (défense sol-air, missiles mer-mer, etc.), les armées françaises doivent en effet être aptes à mener un combat de haute intensité dans la durée et de consolider leur capacité à entrer en premier sur un théâtre d'opérations durci.

Le premier axe d'effort est d'accroître le format des armées sur le plan matériel ; les trois forces armées sont ainsi engagées depuis des décennies sur des contrats opérationnels beaucoup plus exi-

geants que ceux planifiés, le renouvellement de leurs plateformes, trop lent et insuffisant, oscillant entre vieux matériels à faible disponibilité et matériels neufs, en trop faible quantité ; une rapide revue capacitaire sera ainsi lancée pour orienter la LPM dans le sens d'une hausse du format matériel (frégates de haute mer ; avions d'armes, ravitailleurs et drones, véhicules de combat et du génie, artillerie, etc.) avec l'objectif d'anticiper les besoins des armées sur le long terme et d'éviter les obsolescences.

Le deuxième axe d'effort sera celui de l'entraînement ; trop sollicitées et par la mission Sentinelle, les armées (dès les Écoles d'officiers et de sous-officiers) ne s'entraînent pas suffisamment aux combats de haute intensité : la tendance sera renversée grâce à un réaménagement du volume des OPEX et de Sentinelle, des investissements dans les infrastructures technico-opérationnelles et l'allongement de la durée des manœuvres et de leur complexité.

Le troisième domaine sera celui d'une hausse majeure des budgets destinés à la maintenance opérationnelle des matériels. Trop faible et trop disparate, celle-ci fera l'objet d'un investissement majeur tout au long de la LPM au sein des structures dédiées et des contrats



opérationnels avec l'industrie nationale ; le modèle de plateau permanent, en usage pour les Rafale et l'A400M, sera étendu aux autres plateformes des armées.

3. Le réarmement pour combler définitivement les impasses

Pour se préparer aux combats de haute intensité, plus probables que jamais, les armées françaises devront aussi gagner en densité :

- Le format humain de chacune des armées devra être revu à la hausse : les armées manquent de cadres ; elles manquent également d'unités élémentaires de combat et, dans certains cas, de spécialistes (démineurs, plongeurs, mécaniciens, etc.) ; un important effort de recrutement sera donc engagé dans la durée, l'actuel étant trop modeste pour « être et durer » sur plusieurs théâtres d'opérations ; un tel objectif est naturellement in-

compatible avec une éventuelle application du droit européen du travail aux armées.

- Le second point d'attention immédiate sera de regarnir des stocks de munitions : dramatiquement bas au point qu'ils seraient consommés en quelques jours de conflit, les stocks de munitions et de missiles doivent être regarnis sur la durée de la LPM, ce qui supposera d'accélérer les procédures de contractualisation et un effort accompagné au sein de l'industrie pour augmenter les cadences.

- Enfin, une remise à niveau général de toutes les infrastructures de la Défense (lycées militaires, classes préparatoires, écoles de formation, terrains de manœuvres, infrastructures technico-opérationnelles) sera engagée afin de disposer d'un socle solide pour la formation, la simulation et l'entraînement.



■ III – Les leviers du réarmement

1. Une nouvelle gouvernance morale

Débuté par la démission du chef d'État-Major des armées, poursuivi par l'affaire des tribunes, le quinquennat de M. Macron est une longue suite de mépris souverain pour l'institution militaire : le budget, même exécuté, ne saurait remplacer la compréhension profonde du milieu militaire, son écoute, la connaissance de ses traditions et le respect de son esprit de corps.

Si les gouvernements passés n'ont eu que peu de respect pour les armées et de compréhension pour le métier si spécifique des armes, la Nation, elle continue de soutenir ses militaires, comme tous les sondages l'indiquent avec constance. Il est donc temps de mettre fin à ce paradoxe d'une Nation qui comprend et soutient ses militaires et de gouvernements qui les traitent avec mépris ou désinvolture.

Une nouvelle gouvernance morale s'impose donc afin que la Nation témoigne aux armées enfin la reconnaissance qu'elles méritent. Elle pourrait s'articuler autour de trois axes :

Le respect débute par la reconnaissance de l'apport intellectuel des militaires aux débats de la Cité. L'expression des militaires sera re-

vue pour aller dans le sens « des fidélités sans conformisme » : les armées françaises doivent pouvoir s'exprimer non seulement sur leur métier, mais aussi sur des domaines plus larges ; le monde devenant plus complexe, il est même urgent qu'une nouvelle école de pensée stratégique puisse émerger pour l'analyser et en tirer des leçons aussi innovantes que par le passé (sur les chars, la dissuasion, la Mer et ses enjeux...).

Le respect s'ancre aussi dans l'affirmation sans complexe de l'état militaire sous toutes ses formes : retour aux grandes traditions militaires (célébrations des saints patrons des armes, des commémorations des batailles de l'Histoire militaire, enseignement de l'Histoire militaire dans les écoles, des défilés et parrainages entre unités et collectivités), création de nouveaux uniformes de l'armée de Terre, dont certains sont indignes de ceux qui les portent ; reconnaissance des services (médailles, monuments, cérémonies, aides à la reconversion...);

Le respect se matérialise enfin de manière concrète par une revalorisation générale de la condition militaire, considérée comme à la fois la reconnaissance de la Nation des grandeurs et servitudes du métier des armes, mais aussi comme un moyen très concret d'assurer aux armées l'attractivité et la fidélisa-

tion des engagements ; un effort particulier sera donc placé notamment (et non exclusivement) dans les domaines suivants : revalorisation des soldes et primes pour mieux tenir compte des missions, des qualifications, des sujétions et des effets de la mobilité sur le salaire du conjoint ; renforcement des plans d'accompagnement des familles (préavis avant mutation, mobilité, logement et hébergement) ; effort mis sur le rééquipement individuel des militaires ; rénovation de fond de l'ensemble des installations et infrastructures utilisées par les militaires et leurs familles ; amélioration de l'habillement et de l'alimentation ; meilleur suivi des blessés (physiques ou psychiques) et de leurs familles ; amélioration des dispositifs de reconversion...

2. Un budget à la hauteur des ambitions

Première puissance militaire européenne par ses capacités opérationnelles polyvalentes, la France ne dispose pourtant que du 3^e budget de défense de l'Europe (41 milliards € avec une trajectoire à 44 milliards € en 2023, 47 en 2024 et 50 en 2025 si la marche est confirmée, ce qui n'est absolument pas certain), après le Royaume-Uni et l'Allemagne ; ses partenaires britannique et allemand ont en effet massivement augmenté leurs dépenses de Défense :

- 46 milliards £ (53 milliards €)

pour Londres en 2021/2022.

- 50,3 milliards € en 2022 pour Berlin.

À terme, ce décrochage budgétaire aura un impact capacitaire négatif évident et difficilement rattrapable.

La LPM 2019-2023 (+1,7 milliard € par an) ne suffit déjà pas à financer son contenu physique que déjà se vérifie l'analyse selon laquelle la hausse envisagée de 2023 à 2025 (+3 milliards € par an) sera, elle aussi, insuffisante à financer le modèle d'armée 2030, pourtant déjà fortement réduit par rapport aux ambitions passées.

C'est pourquoi il est proposé une augmentation nette et durable des budgets de défense : cette planification devra être sincère, c'est-à-dire exclure les crédits des opérations extérieures, et ne pas réserver les plus fortes hausses des budgets d'équipement aux années non couvertes par le mandat politique de ceux qui les ont votées.

De 2023 à 2027, la LPM se fixera comme objectif un budget de défense de 55 milliards € en moyenne annuelle avec :

- L'exclusion des budgets des OPEX, financés sur le budget général de l'État et non sur celui de la Défense ;

- Un important effort sur la recherche et le développement ;

- Une hausse du budget de l'équipement et du maintien en condition opérationnelle des matériels ;

- Une revalorisation complète de la condition des militaires.

Cet effort ne saurait être soutenable sans condition :

L'engagement public du chef de l'État dès sa prise de fonctions et durant son mandat sur la sanctuarisation du budget de la défense ;

La réforme du système d'acquisitions, avec le nécessaire renforcement des fonctions d'ingénieur, de deviseur et d'acheteur au sein du ministère de la Défense, faute de quoi l'effort financier ne saurait être absorbé ;

L'adaptation des systèmes de production chez les industriels afin de répondre à la hausse des commandes du ministère de la Défense et donc des cadences.

3. Le retour à une grande politique nationale dans l'armement

L'investissement de défense est un investissement productif, générant des capacités souveraines pour les armées, des filières technologiques d'excellence de rang mondial et, par l'exportation, des excédents de la balance commerciale.

Grâce à ces investissements, la France dispose d'une industrie d'armement de niveau mondial. Rares sont les pays comme elle capables de concevoir un SNLE, un

Rafale ou un missile antibalistique comme l'Aster 30 B1NT. Cette industrie emploie un personnel de très haut niveau et non délocalisable.

Le système français repose d'abord sur la capacité à conduire des programmes complexes de haut niveau ; ce rôle majeur étant dévolu à la Direction Générale de l'Armement (DGA), il conviendra donc de la renforcer dans ses nombreux métiers techniques (conception, conduite des programmes, essais et préparation de l'avenir, maintien des compétences de l'industrie nationale par la cartographie des acteurs et leur soutien sous forme « d'études amont ») et non techniques (deviser les programmes, acheter et soutenir l'exportation).

L'industrie repose ensuite sur des maîtres d'œuvre et des équipementiers. Si le réarmement budgétaire vise à leur donner une visibilité pour leurs bureaux d'études et leurs appareils de production afin de pérenniser les compétences des filières, il s'agit de protéger cette industrie par des mesures fortes :

- La première mesure est défensive : il sera fait opposition nettement en vertu de l'article 346 du TUE à la schizophrénie de la Commission européenne qui, d'un côté souhaite financer l'industrie par le fonds européen de Défense, et de l'autre,

veut l'exclure des financements au « nom de labels (ex : label ISR, investissement socialement responsable) ».

Afin de pallier le désengagement éventuel des banques dans le financement de certaines sociétés d'armement (production et exportation) et d'investir dans les capitaux de sociétés aux technologies cruciales qui pourraient être vendues par leurs actionnaires, les industries de défense auront une place de premier plan parmi les investissements du fonds souverains qui sera mis en place dès le début du quinquennat.

- **La deuxième** est la préparation de l'avenir : elle vise à maintenir l'effort d'innovation au service des armées ; le budget des « études amont » (R&T), si nécessaire au renouvellement des gammes de produits, sera porté à 1,5 milliard € par an sur la durée de la LPM ;

- **La troisième** est offensive : l'exportation d'armement, composante majeure de la diplomatie de Défense française, sera soutenue contre les tentatives des ONG de l'empêcher. À cet égard, compte tenu des contestations grandissantes dont l'exportation est la victime actuellement, l'effort sera engagé dans quatre domaines :

- **Un engagement sans faille du ministre qui doit disposer d'une équipe cohérente, discrète**

coordonnant régulièrement toutes les actions export et se rendre régulièrement dans les pays cibles afin d'apporter la garantie de l'État (sécurité des approvisionnements, qualité des matériels ; assistance, formation, soutien, modifications, etc.) dans le cadre de contrats d'État à État ; un secrétaire d'État chargé de l'exportation, ayant autorité sur les services compétents de l'État (des Finances à la Défense en passant par le renseignement) sera créé pour animer au jour le jour cet effort politique de soutien ;

- **Un renforcement des équipes au sein de la DGA et des armées des équipes du soutien export, de l'amont à l'aval, tout juste suffisant aujourd'hui ;**

- **Une prise en compte dès l'amont de l'exportabilité des matériels dans la définition de leurs spécifications afin d'éviter de trop lourdes et coûteuses modifications ultérieures ;**

- **Une amélioration des dispositifs de financement voire la substitution des banques par l'État si nécessaire.**

Enfin, sur la coopération européenne, force est de constater qu'à part le domaine des missiles, aucun programme en cours ou en projet ne satisfait aux règles élémentaires et rationnelles de toute



coopération : doctrine d'emploi commune, besoin opérationnel commun, spécifications communes, maîtrise d'ouvrage clair, un budget pluriannuel et une maîtrise d'œuvre qui doit avoir le choix libre de toute pression politique de ses équipe-

mentiers, choisis pour sa compétence indiscutable. La doctrine n'est donc pas de ne pas coopérer quand le projet est utile, mais de s'assurer que les conditions requises sont bien remplies avant le lancement d'un quelconque projet.

MARINE LE PEN

CANDIDATE

À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE



“ ÉLUE PRÉSIDENTE, **JE RENFORCERAI LA PUISSANCE MILITAIRE DE LA FRANCE** EN PORTANT NOTRE EFFORT DE DÉFENSE À 55 MILLIARDS D'EUROS À L'HORIZON 2027 ”

REJOIGNEZ
LA CAMPAGNE :



NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX :



M
la France
www.mlafrance.fr